

Cadre réglementaire

Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 sur les droits et les obligations des fonctionnaires

Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Décret N°89-241 du 18 avril 1989 modifié relatif au diplôme professionnel d'Aide-Soignant

Arrêté du 22 juillet 1994 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant

Documents de référence

Dénomination :

Fonction publique territoriale – Auxiliaire de soins

Fonctions exercées : Aide-soignant – Aide Médico Psychologique – Agent social

Position hiérarchique :

Sous l'autorité du Président du CCAS

Sous l'autorité du Directeur de l'établissement

Sous la responsabilité du médecin coordonnateur

Sous la responsabilité de la cadre de santé

Sous la responsabilité de l'infirmière

Position fonctionnelle :

En lien avec le médecin coordonnateur, la cadre de santé et les équipes pluridisciplinaires

En binôme avec un(e) aide-soignant(e), un(e) aide médico psychologique, un agent social

Missions générales

- L'auxiliaire de soins assure par délégation de l'infirmière, sous sa responsabilité et son contrôle effectif, les soins d'hygiène et de confort de la personne.
- L'auxiliaire de soins s'inscrit dans une approche globale de la personne âgée et développe la dimension relationnelle des soins.
- Les missions de l'auxiliaire de soins contribuent à cette prise en soins par la mise en œuvre de compétences spécifiques dans le cadre d'une prise en charge globale pluridisciplinaire.

Missions permanentes

- Accueillir
 - Accueillir le résident et son entourage
 - Présenter la chambre et l'établissement
 - Installer le résident dès son arrivée
 - Favoriser l'intégration du résident, être à son écoute
 - Donner les informations sur les heures de repas, les visites etc...
 - S'informer auprès de l'équipe soignante des besoins et des contraintes liées au résident afin d'assurer une complémentarité dans l'accompagnement
 - Transmettre les informations sur le soin par l'informatique
- Dispenser des soins d'hygiène et de confort au résident
 - Effectuer une toilette partielle ou complète selon les besoins du résident
 - Réaliser des gestes quotidiens permettant d'assurer le confort de la personne
 - Prévenir les escarres et les attitudes vicieuses

- Déshabiller et habiller le résident complètement ou partiellement
 - Lever et mobiliser le résident en respectant les règles de manutention
 - Stimuler le résident pour maintenir et développer l'autonomie
 - Dispenser les soins liés à l'alimentation (préparer le résident pour le repas, aider au choix du repas, desservir et apporter une aide partielle ou totale à la prise des repas)
 - Dispenser les soins liés à l'élimination
 - Dispenser les soins liés au sommeil
- Observer le Résident et observer les principaux paramètres liés à l'état de santé du Résident
 - Créer une relation de confiance et d'écoute favorisant le recueil d'informations
 - Observer l'état général du résident
 - Évaluer les modifications de l'état de santé du résident et informer le responsable des soins
- Aider à la réalisation de soins
 - Après préparation et organisation de la distribution par l'infirmière, aide à la prise de médicaments
 - Poser des bas de contention
 - Aider aux soins mortuaires
 - Apporter une assistance technique dans la réalisation de soins
- Assurer l'entretien dans l'environnement immédiat du résident
 - Ranger et remettre en état, organiser l'espace en fonction du matériel et du mobilier de la chambre
 - Refaire un lit
 - Évacuer le linge sale en respectant les circuits
 - Évacuer les déchets issus du soin
 - Installer du matériel adapté au besoin du résident
 - Actualiser le matériel selon l'incontinence du résident
 - Nettoyer et désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de désinfection
- Participer aux activités occupationnelles de la structure
 - Animer les ateliers d'activités (chants, jeux de sociétés, lecture, travaux manuels, atelier détente...)
 - Participer aux ateliers des intervenants extérieurs pour l'accompagnement et l'installation du résident
 - Accompagner les sorties extérieures en minibus
- Recueillir et transmettre des informations par écrit et par oral pour assurer une continuité dans la prise en charge et l'accompagnement du résident
 - Participer aux transmissions journalières
 - Transmettre les informations sur les soins par l'outil informatique
 - Remplir les fiches de suivi et en assurer la transmission auprès de vos collègues
 - Collecter les informations essentielles des résidents et actualiser les projets personnalisés.
- Nettoyer, entretenir et ranger les locaux et les outils spécifiques à son domaine d'activité
 - Préparer, ranger et nettoyer le chariot de soin
 - Nettoyer et désinfecter le petit matériel de soins
 - Ranger les locaux de soins
 - Gérer les stocks de protections, le petit matériel
- Accueillir et accompagner les nouveaux salariés, les remplaçants, les stagiaires
 - Expliquer le fonctionnement de l'EHPAD
 - organisation de travail
 - procédures et protocoles

- Observer les activités du stagiaire et apporter son appréciation

Autres activités

- Participer aux réunions générales et réunions d'équipe
- Participer aux différents groupes de travail
- Etre référent de résidents
- Etre référent d'une thématique convenue avec l'infirmière coordinatrice

Diplôme exigé ou compétences attendues

- Diplôme d'état d'aide-soignant / Diplôme d'accompagnant éducatif et social.

Savoir-faire

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Analyser/évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personne, relative à son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et / ou son entourage
- Désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de nettoyage et de décontamination
- Évaluer le degré d'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidiennes
- Restaurer / maintenir l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle
- Travailler en équipe / réseau
- Utiliser les techniques gestes et postures de manutention

Connaissances

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux,
- Communication et relation d'aide,
- Geste et postures-manutention,
- Hygiène hospitalière,
- Premiers secours,
- Soins,
- Stérilisation.

Savoir être

- Capacité d'adaptation, autonomie,
- Travail en équipe et développement de l'entraide,
- Comportement et communication adaptés dans sa relation avec autrui : les usagers, la hiérarchie, les collègues,
- Présentation personnelle,
- Disponibilité,
- Discrétion, écoute, courtoisie,
- Respect des règles professionnelles notamment du secret professionnel,
- Rigueur, organisation,
- Prise d'initiative,
- Respect des horaires.

Horaires :

- M1 : 6h55 – 14H30
- M2 : 6h55 – 14H30
- M3 : 6h25 – 14h00
- M4 : 6h25 – 16h00 (le week-end uniquement)
- MV : 6h55 – 14h30

- C1 : 8h00-13h / 17h30-20h00 (exceptionnellement)
- J : 8h00 – 15h30
- S1 : 13h10 – 20h40

Conditions particulières d'exercice du métier

Rythme de travail

- Temps de travail annualisé,
- Horaires de travail par roulement,
- L'agent travaille soit le matin, soit l'après-midi soit en journée continue ou en horaires de coupe selon un planning établi par le directeur de l'établissement et le cadre de santé,
- Un week-end sur deux en temps normal pouvant être modifié ponctuellement en période de congés (annuels ou maladie),
- Horaires de travail variables selon les besoins du service – Annexe du protocole ARTT,
- Effectif minimum les dimanches et jours fériés,
- Remplacement en cas d'absence prolongé (congé, maladie),
- Autogestion du service pour les absences de courte durée sur la base du volontariat.

Chaque agent s'engage à respecter et à faire respecter les règles individuelles ou collectives d'hygiène et de sécurité.

Documents associés à la fonction

- Notes d'information, notes de service
- Contrat de travail (arrêté de nomination)
- Planning de travail
- Consignes et plans d'évacuation des locaux
- Transmissions
- Dossiers individuels de soins aux résidents
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Livret d'accueil des personnels
- Livret d'accueil des stagiaires